

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4575

commune (s) : Saint Priest

objet : **Déclassement, du domaine public de voirie communautaire, d'une parcelle à l'angle des rues de l'Aviation et Camille Desmoulins**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Hauts de Feuilly à Saint Priest, la SERL souhaite acquérir une partie du domaine public, qui doit être incorporée à l'aménagement de ladite ZAC.

Pour permettre la réalisation de cette opération, il convient d'engager une procédure de déclassement du domaine public communautaire d'une parcelle de 23 mètres carrés située à l'angle des rues de l'Aviation et Camille Desmoulins.

L'ensemble des services communautaires a émis un avis favorable à ce déclassement.

La réalisation de ce projet implique le dévoiement d'un réseau France Télécom, dont le coût sera pris en charge par la SERL.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi en date du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, à l'angle des rues de l'Aviation et Camille Desmoulins à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, au profit de la SERL, à titre gratuit.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,